

**Communiqué de presse**  
Pour publication immédiate  
Le 3 juin 2016

**Projet de loi 492 :  
les propriétaires n'ont pas à se substituer au rôle de l'État**

L'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal (APAGM) trouve inacceptable la décision du gouvernement libéral d'aller de l'avant avec le projet de loi 492, Loi modifiant le Code civil afin de protéger les droits des locataires aînés.

Encore une fois, ce sont les droits des propriétaires qui se trouvent bafoués, alors qu'il ne leur sera plus possible d'évincer un locataire à faible revenu âgé de 70 ans et plus. Bien que l'APAGM soit sensible au sort des personnes démunies, elle aimerait rappeler que le droit de reprise de possession est un droit qui est déjà extrêmement restreint. En effet, seul un propriétaire unique ou un couple peut reprendre un logement, et ce, uniquement pour y loger un ascendant ou un descendant.

L'APAGM se demande pourquoi il incombe aux propriétaires, simples citoyens, d'assumer une mesure sociale qui devrait revenir à l'État. C'est dans cette optique que l'APAGM a été la seule Association de propriétaires à proposer en commission parlementaire que le Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique soit modifié afin d'accorder en priorité un logement subventionné aux personnes âgées qui se retrouvent dans des situations de reprise. Une solution juste et équitable qui fait appel à la solidarité de tous, et non seulement des propriétaires.

.../2

« Pour de nombreux propriétaires, l'achat d'un immeuble à revenu est un placement pour l'avenir. Ils économisent pour investir leur argent durement gagné, et voilà qu'ils se retrouvent avec le fardeau de devoir loger une personne âgée, et ce, sans possibilité de reprise du logement, même pour leur propre famille », a déclaré M. Christian Perron, le président de l'APAGM. Cette situation est d'autant plus inéquitable qu'un locataire peut, de son côté, céder son bail à l'occupant de son choix et, même, exiger un montant d'argent pour la cession du bail, s'enrichissant ainsi aux dépens de son propriétaire. Il serait temps que le gouvernement rétablisse réellement l'équilibre entre propriétaires et locataires et pense, pour une fois, aux droits des propriétaires de logements.

- 30 -

*L'Association des propriétaires d'appartements du Grand Montréal est un organisme sans but lucratif inscrit comme lobby d'organisation dont le mandat est de représenter et défendre les intérêts des propriétaires d'immeubles locatifs possédant des logements sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Parmi ses interventions les plus récentes, l'APAGM a fait part à la ministre de la Santé, madame Jane Philpott, de ses préoccupations quant au projet du gouvernement fédéral de rendre légale la consommation du cannabis, et lui a demandé de ne pas oublier les propriétaires de logements, qui risquent de se retrouver dans une position très délicate une fois la légalisation de la marijuana approuvée.*

Source : Alain Renaud  
514-908-9154